

nistre du Travail l'autre jour. On devrait songer à faire examiner les crédits par un comité de la Chambre avant de les soumettre à la Chambre, puis les soumettre ici en bloc. Toutes les discussions contentieuses pourraient avoir lieu ici. Le comité des affaires extérieures a adopté hier ou aujourd'hui une résolution portant que les crédits de ce ministère soient d'abord soumis à un comité spécial. On a aussi adopté une résolution, et à peu près tout le monde est d'accord sur ce point, portant que les crédits de la défense nationale soient examinés par un comité de la défense nationale. Je n'ai pas besoin d'énumérer les avantages manifestes qu'il y aurait à pouvoir questionner directement les spécialistes du ministère au lieu de les faire venir ici pour marmotter des réponses et passer au ministre des bouts de papier dont il ne saisit peut-être pas toujours très bien le sens.

Je propose aussi que nous adoptions la coutume suivie en Angleterre et que nous limitions le temps fixé à chaque débat. Nous avons eu, à cette session, un long débat sur le discours du trône et sur le bill n° 15, mais avouons en toute franchise que, d'une façon générale, nous nous épuisons en vains efforts. Le débat sur le discours du trône n'avait pas une grande importance. A la prochaine session, on devrait songer sérieusement à l'opportunité de restreindre les débats qui ont été très longs, afin que nous ne recommandions plus cette farce d'examiner les crédits en vitesse comme nous le faisons en ce moment, et que nous cessions de procéder comme nous le faisons depuis deux ou trois semaines. Aujourd'hui plus que jamais, le Parlement est à l'épreuve.

L'hon. M. MACKENZIE: Au nom de monsieur l'Orateur de qui relèvent ces crédits, je tiens à répondre aux observations de l'honorable député. Son chef m'a posé une question hier alors que je n'étais pas à la Chambre. Je lui ai répondu depuis, disant que le Gouvernement était résolu d'instituer ce comité aussitôt que possible après la convocation des Chambres. Chacun des points soulevés par l'honorable député a été soigneusement examiné par ce comité l'an dernier. Nous n'avons pas pu nous entendre sur la question de soumettre les crédits à des comités spéciaux et, au sujet de la limitation des débats, nous avons soumis des recommandations précises à la Chambre. Mais notre rapport n'a pas reçu beaucoup d'appui de la part des honorables députés. J'espère que le prochain comité, quels qu'en soient les membres, aura plus de succès que nous n'en avons eu l'an dernier au sujet des propositions très pratiques de l'honorable député.

M. ADAMSON: Poussés à bout comme ils le sont actuellement, les honorables députés prendront sûrement des mesures quand le comité se réunira de nouveau.

L'hon. M. MACKENZIE: Je regrette que l'honorable député éprouve de tels sentiments.

(Le crédit est adopté.)

Chambre des communes:

120. Crédits du sergent d'armes, \$332,767.

M. MacNICOL: Sauf erreur, la Chambre des communes fut pendant quelque temps sans sergent d'armes permanent. J'aimerais savoir qui s'est acquitté de ces fonctions pendant ce temps et quelle a été sa rémunération.

M. l'ORATEUR: C'est le greffier de la Chambre, M. Beachesne, qui a exercé les fonctions de sergent d'armes.

M. MacNICOL: A-t-il été rémunéré pour ce surcroît considérable de travail?

M. l'ORATEUR: Je ne crois pas qu'il l'ait été et je serais heureux que la Chambre décide de lui accorder une rémunération pour ces services.

M. MacNICOL: Je devrais peut-être m'abstenir de formuler mes remarques en présence du greffier, mais il est toujours disposé à nous rendre service. Puisqu'il a accompli ce surcroît de travail il devrait être rémunéré. A mon avis, il n'est pas juste qu'il ne le soit pas.

Une VOIX: Très bien.

M. l'ORATEUR: Je suis heureux que l'honorable député ait soulevé cette question. Je ferai part de ses remarques au comité interne de l'administration de la Chambre et j'espère que nos observations porteront fruit.

M. BRACKEN: Je propose que M. l'Orateur exerce également son influence sur le Gouvernement.

L'hon. M. MACKENZIE: Je prends note de la proposition.

M. STEWART (Winnipeg-Nord): Je désire signaler au Gouvernement une question que j'ai abordée lors de l'examen des crédits du ministère des Travaux publics. Je n'ai dit que quelques mots à cette occasion et je serai également bref aujourd'hui, mais on ne devra pas mesurer l'importance de mes observations à leur brièveté. J'ai mentionné dans le temps les salaires lamentables versés au personnel de la Chambre qui voit à notre confort. Je tiens à signaler au ministre des Affaires des anciens combattants et au ministre du Travail que ce personnel compte plusieurs messagers qui ont passé quatre ou cinq ans dans l'armée et qui ont servi outremer. Ces anciens combattants seront sans